


DEMANDE DE PASSEPORT PERSONNES MAJEURES

Bénéficiaire

Le demandeur doit être de nationalité française.

 **A noter :** Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.
Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

L'instruction de la demande se fait sur rendez-vous.

Le demandeur doit déposer en personne sa demande auprès d'une mairie équipée d'une station pour les demandes de passeports biométriques.

Pièces justificatives à produire

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
Formulaire CERFA à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1220.xhtml	Formulaire CERFA à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1220.xhtml
1 photographie d'identité, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm) de moins de 6 mois.	1 photographie d'identité, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm) de moins de 6 mois.
Coût : 86 € en timbre fiscal Il peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie ou dans un service des impôts des entreprises. Pour un timbre fiscal dématérialisé sur le site internet : https://timbres.impots.gouv.fr/	Coût : 86 € en timbre fiscal Il peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie ou dans un service des impôts des entreprises. Pour un timbre fiscal dématérialisé sur le site internet : https://timbres.impots.gouv.fr/
Justificatif de domicile ou de résidence de moins d'un an. Au nom du demandeur. (Pour les moins de 25 ans, si le justificatif n'est pas au nom du demandeur joindre une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité,).	Justificatif de domicile ou de résidence de moins d'un an. Au nom du demandeur. (Pour les moins de 25 ans, si le justificatif n'est pas au nom du demandeur joindre une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité).
Carte nationale d'identité plastifiée (si le demandeur en possède une).	Ancien passeport + <u>photocopie</u> .
Justificatif de nationalité française. Sauf si le demandeur présente une Carte Nationale d'Identité plastifiée.	Justificatif de nationalité française Sauf si le demandeur présente une CNI plastifiée ou un passeport électronique ou biométrique.
Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois sauf si le demandeur présente une Carte Nationale d'Identité plastifiée.	Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois sauf si le demandeur présente une CNI plastifiée ou un passeport électronique ou biométrique.

! Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés.

Si la Mairie effectue les photocopies, la somme de 0,26 € sera demandée par document.

Durée de validité

10 ans.

Remise du passeport

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier.

Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.

Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.

L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.

Horaires d'ouverture de la mairie pour les passeports Biométriques

Du Lundi au vendredi de 8h45 à 11h30

Et de 13h45 à 16h30

**TENIR COMPTE DE L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES
QUI EST D'ENVIRON DE 15 MINUTES**

Téléphone : 03.25.81.82.60.